

PRÉFECTURE DES VOSGES

Conseil Départemental des Vosges

Commune de Frizon

Enquête publique ayant pour objet le projet présenté par le Conseil Départemental des Vosges de demande d'autorisation environnementale concernant les travaux de renforcement du pont sur l'Avière à Frizon (RD6).



Le Pont à conforter sur l'Avière à Frizon

Conclusions et avis du commissaire enquêteur

Ordonnance du Tribunal administratif de Nancy E21000022/54 du 2 avril 2021

Arrêté préfectoral 30/2021/ENV du 20 avril 2021

Enquête ouverte du 17 mai au 2 juin 2021

Commissaire enquêteur : François BRUNNER

RAPPEL DE LA SITUATION

LA PROBLÉMATIQUE

Le Conseil départemental des Vosges a pris la décision, dans le but de soutenir les entreprises locales – notamment métallurgiques – de financer un itinéraire adapté pour les convois exceptionnels jusqu'à 400 tonnes vers la Meurthe-et-Moselle. Ceux-ci, destinés à l'exportation, pourront être dirigés sur Frouard pour être acheminés par voie fluviale vers les ports de Rotterdam, d'Anvers...

Pour l'heure, deux entreprises, Fives Cryo, implantée à Golbey, AMLOR, installée à Uxegney, près d'Épinal, sont concernées par le projet : spécialisées dans les échangeurs cryogéniques et les boîtes froides, elles fabriquent des installations volumineuses et très pondéreuses. La route départementale n°6 est l'itinéraire le plus adapté car il évite les passages sous des ponts trop bas ou des réseaux électriques.

Mais à Frizon, le pont qui permet de franchir le cours d'eau l'Avière n'a pas été conçu pour résister à des charges aussi importantes. Aussi le Conseil départemental a-t-il décidé de conforter l'ouvrage pour contourner la difficulté.

LE PROJET

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a retenu une solution qui consiste à renforcer le pont par la mise en place de radiers en béton armé en forme de U : ceux-ci éviteraient la décompression de la pile centrale lors du passage des convois.

Pour ce faire, il conviendra de poser provisoirement des batardeaux en amont et en aval pour mettre en assec le secteur des travaux. Comme l'ouvrage est constitué de deux voutes, les travaux se feront en deux temps, une voute après l'autre, ce qui permettra la continuité écologique et piscicole du cours d'eau.

LES INCIDENCES

Les travaux nécessitent d'intervenir dans le lit mineur de l'Avière ainsi que sur les berges et leurs banquettes naturelles qui vont être inévitablement déstabilisées, occasionnant des impacts sur la biodiversité, la faune, la flore, la qualité des eaux...

Une autorisation environnementale étant nécessaire, une demande a été déposée au titre de la loi sur l'eau et une enquête publique d'au moins 15 jours a été organisée par la préfecture des Vosges.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

ORGANISATION

L'enquête s'est déroulée du 17 mai au 2 juin soit sur une durée de 17 jours à la mairie de Frizon, implantation géographique de l'ouvrage. L'organisateur de l'enquête, la Préfecture, s'est chargée de la publicité (affichage municipal et annonces légales dans deux journaux) et a enjoint le porteur de projet, le Conseil départemental, de procéder à l'affichage sur le site.

L'affichage a été conforme à la réglementation sauf pour une annonce légale qui, au lieu de paraître dans les 8 jours après le début de l'enquête, est parue le 11^{ème} jour. Elle est donc parue tout de même, les autres mesures en ce qui concerne l'affichage ont été respectées et tous les documents sont restés en place réglementairement.

DÉROULEMENT

Trois permanences se sont tenues à la salle du conseil municipal en mairie de Frizon les 17 et 26 mai et le 2 juin. Lors de la 1^{ère} permanence, j'ai pu m'entretenir avec M. Alain GASSER qui devait présenter le projet aux membres du conseil afin que l'assemblée formule un avis.

Le vendredi 19 mai, le conseil municipal a donné un **avis favorable** au projet à l'**unanimité**.

Lors des deux permanences suivantes, aucune personne ne s'est présentée. Le registre d'enquête est resté vierge de toute observation et aucune remarque dématérialisée n'est parvenue à la préfecture.

CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

Le mercredi 2 juin, au terme de l'enquête, j'ai clos le registre et signifié qu'il ne portait aucune observation.

PV DE SYNTHÈSE ET MÉMOIRE EN RÉPONSE

Dans les 8 jours qui ont suivi l'enquête, le mercredi 9 juin, j'ai transmis au responsable du projet au Conseil départemental un procès-verbal renfermant la délibération du conseil municipal de Frizon, la précision apportée par l'Inspecteur de l'Environnement à la D.D.T. et les interrogations que le dossier m'avait posées.

M. POIROT, responsable de la cellule ouvrage d'art au CD 88, m'a retourné un mémoire par voie électronique le jour même.

CONCLUSIONS

À PROPOS DE L'ENQUÊTE

- DES MODALITÉS CONFORMES

Ce type d'enquête doit se dérouler sur 15 jours ; celle-ci s'est tenue du 17 mai au 2 juin soit une durée de **17 jours**. Le public a eu la possibilité de s'exprimer soit par le biais d'un registre papier soit sur le site dématérialisé de la préfecture.

- UN AFFICHAGE (PRESQUE) RÉGLEMENTAIRE

Si dans sa globalité, les mesures d'affichage par voie de presse et d'affiches ont été scrupuleusement respectées pas le porteur de projet, une annonce légale sur les 4 est parue dans un journal hebdomadaire avec 3 jours de retard, mais il n'en demeure pas moins qu'elle est parue ! Sans vouloir outrepasser ma fonction, je pense que ce léger retard relève plus de l'anomalie que de l'incident.

Les autres avis d'enquête sont restés en place pendant toute la durée souhaitée : sur l'affichage municipal d'une part et les deux affiches jaunes sur le pont de la RD 6, route très fréquentée.

LE BIEN-FONDÉ DU PROJET

- DES DÉPENSES CALCULÉES POUR UN SOUTIEN LOCAL

Pour des dépenses calculées

Le CEREMA a étudié deux solutions : l'une qui consistait à réaliser des bossages et des buttons à chaque passage de convoi exceptionnel. Coût estimé : 40 000 € auxquels il fallait ajouter 16 000 € pour le montage et démontage à chaque fois. Cette solution présentait aussi un manque de souplesse : demande d'autorisation à chaque occasion et impossibilité d'y recourir en période de hautes eaux.

L'autre solution – celle présentée dans le dossier d'enquête et objet de cette enquête – est plus onéreuse : le coût prévisionnel des travaux a été estimé par les services du département à 198 000 €, mais elle est **pérenne** ; on peut prévoir un « retour sur investissement » après seulement quelques passages, donc rapidement.

- POUR UN SOUTIEN LOCAL

Le département des Vosges a été fortement marqué par la désindustrialisation avec de nombreuses délocalisations industrielles. Le secteur de l'industrie métallurgique résiste cependant et le Conseil départemental a décidé de lui apporter son soutien. Le renforcement du

pont sur la RD 6 est un moyen d'apporter une aide à ce secteur industriel. Fives Cryo, employant plusieurs centaines de salariés, a en effet la volonté de fabriquer des équipements de plus en plus gigantesques destinés à l'exportation et le Département va ainsi participer à cet essor économique.

UNE ATTENTION PORTÉE À LA BIODIVERSITÉ

Le projet oblige à intervenir dans le lit mineur du cours d'eau et sur les rives : recours à des batardeaux pour la mise en assec, retrait des sédiments, des banquettes. On se devait donc d'étudier et de mesurer toutes les incidences que le projet allait entraîner sur l'environnement et la biodiversité.

- **INCIDENCES RÉDUITES SUR UNE AIRE RESTREINTE**

Disons tout de suite que la surface d'impact offre une **superficie réduite** : outre le pont, on a inclus 100 mètres de part et d'autre, ce qui représente quelque 2 ha. Sur ce secteur restreint, ni zone de baignade, ni installations sensibles ni prélèvement d'eau ni zones humides remarquables à proximité.

- **FAUNE**

Le fond envasé et l'absence de graviers ne sont pas propices à la reproduction des espèces piscicoles, ce qui fait dire que de ce point de vue, l'incidence sera négligeable. Comme les travaux sont prévus d'être réalisés sous une voute après l'autre, la **continuité écologique** du cours d'eau sera maintenue. Une pêche de sauvegarde est aussi prévue pour éviter la mortalité. Pas d'intervention sous les voutes pour ne pas impacter d'éventuels chiroptères qui viendraient y nicher. La période des travaux a été arrêtée après la période d'élevage des oisillons par les parents.

Tous les endroits sensibles (arbres à cavités, huttes de castor...) seront balisés afin qu'ils demeurent préservés. Les travaux sont prévus uniquement de jour : les espèces nocturnes comme le castor ne seront pas dérangées. Les nuisances diurnes existent déjà par les travaux agricoles et la circulation routière.

Un **écologue** assistera l'entreprise et aura la charge de vérifier la conformité des travaux ainsi que la remise en état des lieux. De plus, il assurera le suivi du chantier.

RETOUR À L'ÉTAT INITIAL

Le cours d'eau devra retrouver son état initial : une partie des sédiments enlevés recouvrira les radiers jusqu'à ce que le fond du lit corresponde à sa cote d'origine. Les banquettes naturelles seront reconstituées, ce qui permettra la circulation « à sec » de la faune sous le pont comme

auparavant. L'entreprise retenue sera en possession des prescriptions à réaliser en concordance avec le dossier d'autorisation environnementale.

AVEC L'ASSENTIMENT DES PARTIES CONCERNÉES

La police de l'eau consultée n'a pas eu de compléments d'observations à ajouter sur le projet. La fédération de pêche ne s'est pas exprimée, ce que j'interprète comme un accord tacite. Le conseil municipal, consulté, a émis un avis favorable à l'unanimité. Enfin, les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) ont été pris en compte.

Au vu de tous ces arguments, j'émet un

AVIS FAVORABLE

à la demande d'autorisation environnementale présentée par le Conseil départemental des Vosges de conforter l'ouvrage P 1218 sur l'Avière à Frizon

assorti de ces **deux recommandations** :

- être attentif à la période des travaux afin qu'ils soient le moins préjudiciables à la biodiversité (en hiver, propose le dossier après l'élevage des jeunes oiseaux par leurs parents).
- veiller à ce que, au terme de l'opération, l'environnement retrouve son état initial, en particulier le lit mineur du cours d'eau.

Fait à Docelles le 21 juin 2021

Le commissaire enquêteur

François BRUNNER